



Association pour le Développement
de l'Apiculture en Pays de la Loire

DOSSIER

LA PRODUCTION DE MIEL EN PAYS DE LA LOIRE EN 2023

Région : Pays de la Loire

Secteur : Apiculture

Année : 2023

Introduction

Depuis la saison 2022 les ADA (Associations de Développement de l'Apiculture) organisent une enquête de production commune auprès des apiculteurs français afin de mieux caractériser la saison apicole qui vient de s'écouler. Cette enquête est menée sous la coordination d'ADA France et avec l'appui technique de l'ITSAP.

Grâce à cette enquête l'ADA Pays de la Loire a pu bénéficier de données sur la production en miel de la saison apicole 2023. C'est suite à l'analyse de ces données que nous sommes en mesure de vous présenter cette synthèse de la production de miel en Pays de la Loire en 2023.

Plus d'information sur la méthodologie et le profil des répondants est disponible en annexe, à la fin du dossier.

Rédaction : ADA Pays de la Loire, novembre 2023

Etude réalisée avec le soutien financier de la Région Pays de la Loire, de FranceAgriMer et de l'Union Européenne.



1. Rappels sur la filière apicole des Pays de la Loire

Les Pays de La Loire : Septième région française en nombre de ruches

La filière apicole des Pays de la Loire est composée de 3 300 apiculteurs possédant 84 949 ruches*, ce qui en fait la huitième région française en nombre d'apiculteurs et la septième région française en nombre de colonies.

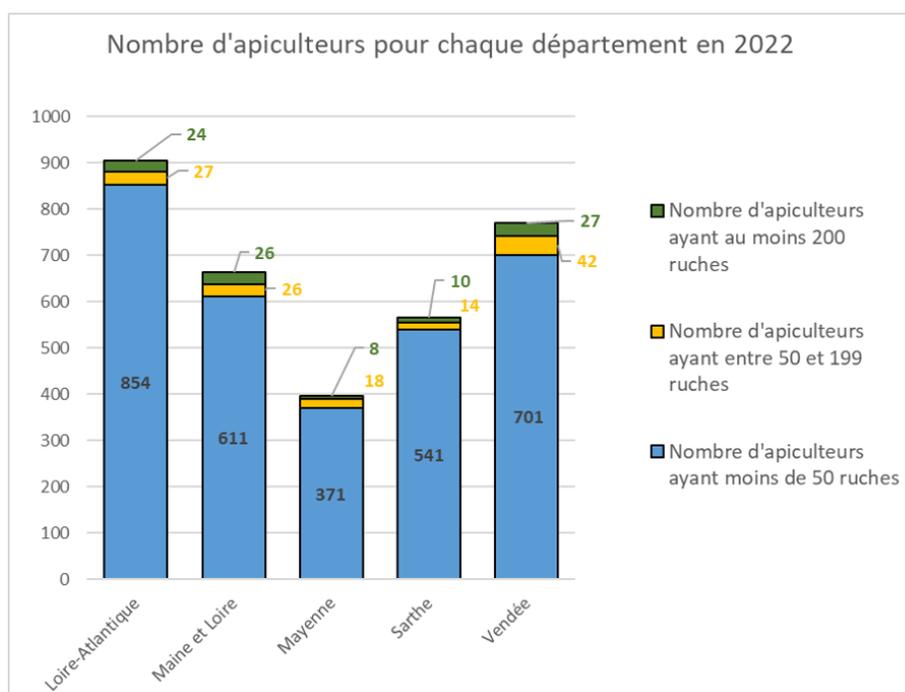
Ces 3 300 apiculteurs se répartissent de la façon suivante :

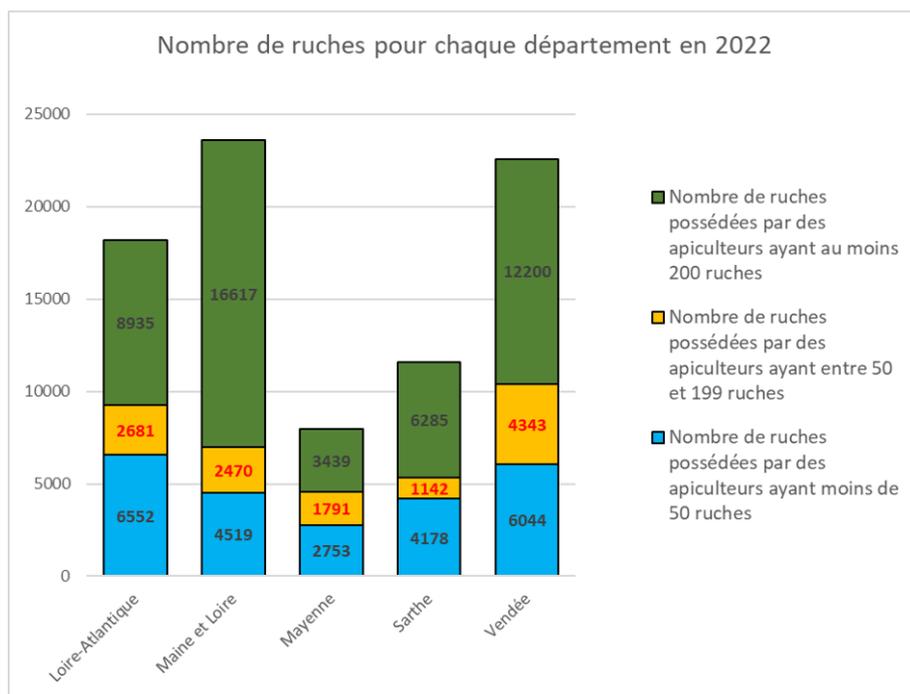
- 95 apiculteurs « professionnels » (possédant plus de 200 ruches)
- 127 apiculteurs « pluriactifs » (possédant entre 50 et 199 ruches)
- 3 078 apiculteurs « amateurs » (possédant moins de 50 ruches)

Bien que ne représentant que 6.7 % des apiculteurs de la région les apiculteurs possédant plus de 50 ruches possèdent à eux seuls environ 72% des ruches présentent dans la région (57% pour les « professionnels » et 15% pour les « pluriactifs »).

Une répartition différenciée selon les départements

Le Maine et Loire et la Vendée sont les deux département possédant le plus de ruches en 2022*, avec respectivement 23 606 ruches et 22 587 ruches. La Loire-Atlantique suit avec 18 168 ruches, la Mayenne et la Sarthe fermant la marche avec 7 983 et 11 605 ruches dans ces départements.





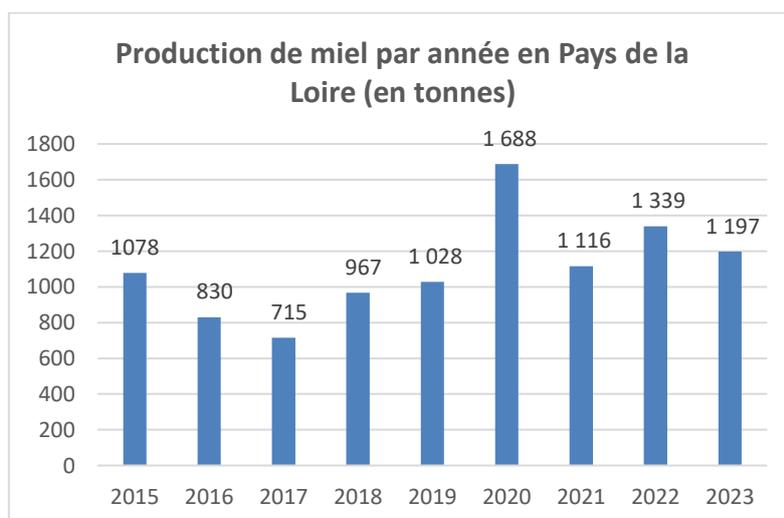
*Données téléruchers 2022

2. Production régionale en miel en 2023

Production régionale 2023 : 1 197 tonnes de miel

La production régionale est estimée à 1 197 tonnes pour 2023 par ADA France*.

Il s'agit de la troisième meilleure production annuelle pour la région sur les 9 dernières années**, uniquement devancée par les années 2020 et 2022.



*Données issues de la synthèse « Estimation de la production de miel 2023 » d'ADA France.

**Données 2015 à 2021 issues de l'enquête annuelle FranceAgriMer, données 2022 et 2023 issues de l'enquête nationale ADA France.

Un rendement variable selon les caractéristiques des exploitations

Le rendement moyen par colonie des répondants s'établit à **24,5 kilogrammes de miel par colonie mise en production** (ruche ayant produit au moins une miellée). En 2022 le rendement moyen des répondants était de 26,4 kilos/ruches.

Ce rendement varie selon le nombre de ruches possédées par l'apiculteur : Le rendement pour les apiculteurs possédant moins de 50 ruches s'établit à 20,2 kilos, pour les apiculteurs possédant entre 50 et 199 ruches il s'établit à 19,7 kilos/ruche, et pour les apiculteurs possédant 200 ruches ou plus il est de 25,7 kilos/ruches.

Les rendements moyens des départements avec suffisamment de répondants (rendements sur plus de 1 000 ruches en production) sont les suivants :

- Loire-Atlantique : 23,2 kilos/ruche
- Maine et Loire : 26,5 kilos/ruche
- Vendée : 22 kilos/ruche

La différence de rendements s'observe aussi entre apiculteurs produisant sous le label **Agriculture Biologique** (apiculteurs en conversion compris) et les apiculteurs produisant en conventionnel : Les premiers ont un rendement moyen de 19,7 kilogrammes de miel produit par ruche en production et les seconds un rendement moyen de 28,1 kilogrammes de miel produit par ruche en production.

Si l'on exclut le miel déclassé produit par les apiculteurs produisant en bio le rendement chute à 16,3 kilogrammes par ruche. En effet 1/3 des 11 répondants produisant en Bio ont déclassé une partie de leur miel. A chaque fois il s'est agi de miel de printemps. Ce miel déclassé représente 33% de la production totale de ces apiculteurs et 17% de la production totale des apiculteurs produisant sous le cahier des charges Bio.

Une qualité des miels satisfaisante

31 apiculteurs ont répondu à la question « Etes-vous satisfait de la qualité de vos miels ? ». 25 d'entre eux satisfaits sont satisfaits de la qualité des miels produits en 2023, les 6 autres émettant des réserves à ce sujet.

Parmi les motifs de satisfaction l'on note un bon goût du miel par rapport aux années précédentes et un miel qui est composé d'une grande diversité de fleurs (et pas uniquement du tournesol pour le cas du miel d'été).

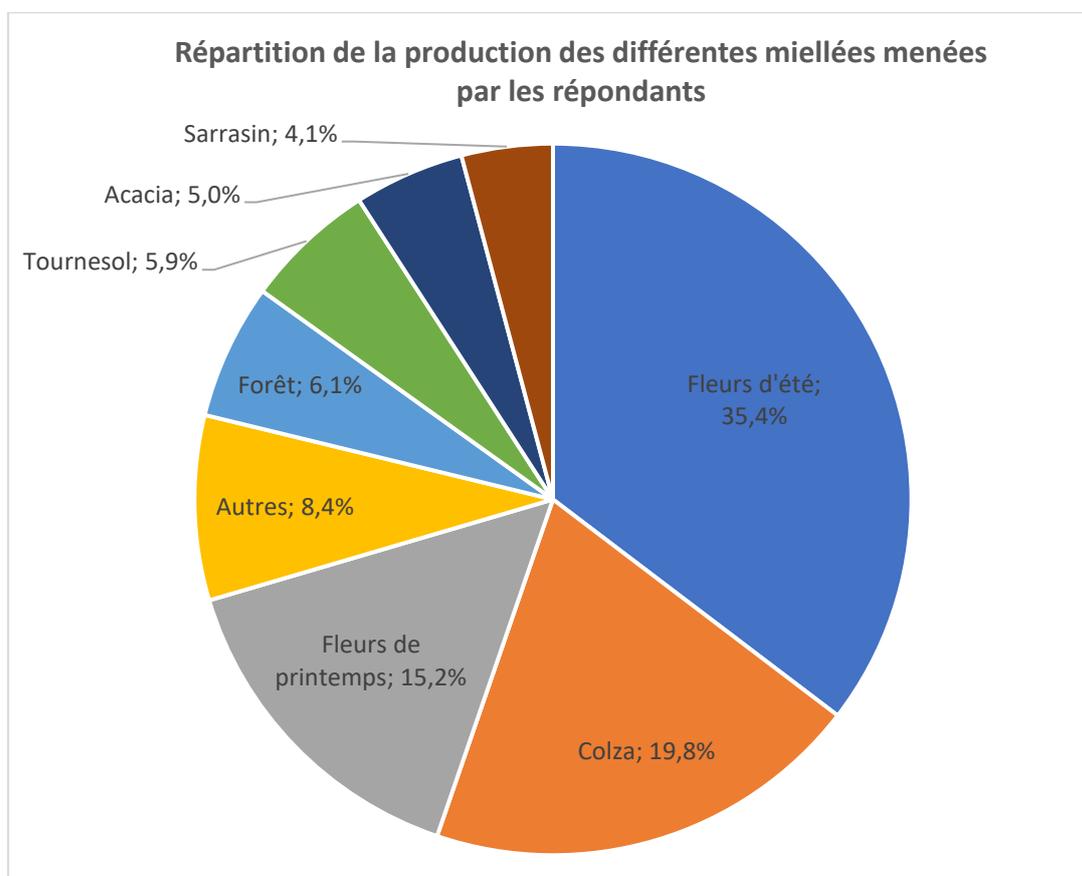
Parmi les motifs de déception l'on note notamment des taux d'humidité important dans le miel de printemps ou de colza, ce qui entraîne une mauvaise conservation.

3. Détail par miellées

Les principales miellées restent le « toutes fleurs » et le colza

Plus de la moitié du miel produit par les répondants est du miel d'origine polyfloral, qu'il s'agisse de miel toutes fleurs d'été, de miel toutes fleurs de printemps ou de miel de forêt.

Parmi les miels monofloraux les miels de colza et de tournesol sont les plus sollicités par les apiculteurs ligériens.



L'examen détaillé des miellées montre que **la quasi-intégralité des répondants produit un miel « Toutes fleurs d'été »**, qu'il soit de printemps ou d'été. Le choix des miellées complémentaires à cette production « Toutes fleurs » diffère selon les apiculteurs, de même que les rendements obtenus qui sont hétérogènes entre apiculteurs, mais aussi entre miellées.

A noter que les répondants sont nombreux à avoir dit faire du miel de sarrasin par rapport à l'année 2022 et, à l'inverse, peu d'apiculteurs disent avoir produit du châtaigner.

Miellées	Rendements moyens des répondants (kilos/ruche mise sur la miellée)	Rendements moyens des répondants (kilos/ruche mise sur la miellée) en 2022	Pourcentage de répondants ayant été sur la miellée	Principaux départements de production
Fleurs d'été	15,4	12,8	94%	44,49,53,72,85
Fleurs de printemps	19,8	11,5	57%	44,49,53,72,85
Colza	14,8	20,1	37%	49,79,85
Sarrasin	15,0	Information non disponible	34%	44,49
Tournesol	10,8	9,8	26%	49,85
Acacia	16,7	8,2	26%	41
Forêt	15,7	9,5	23%	49

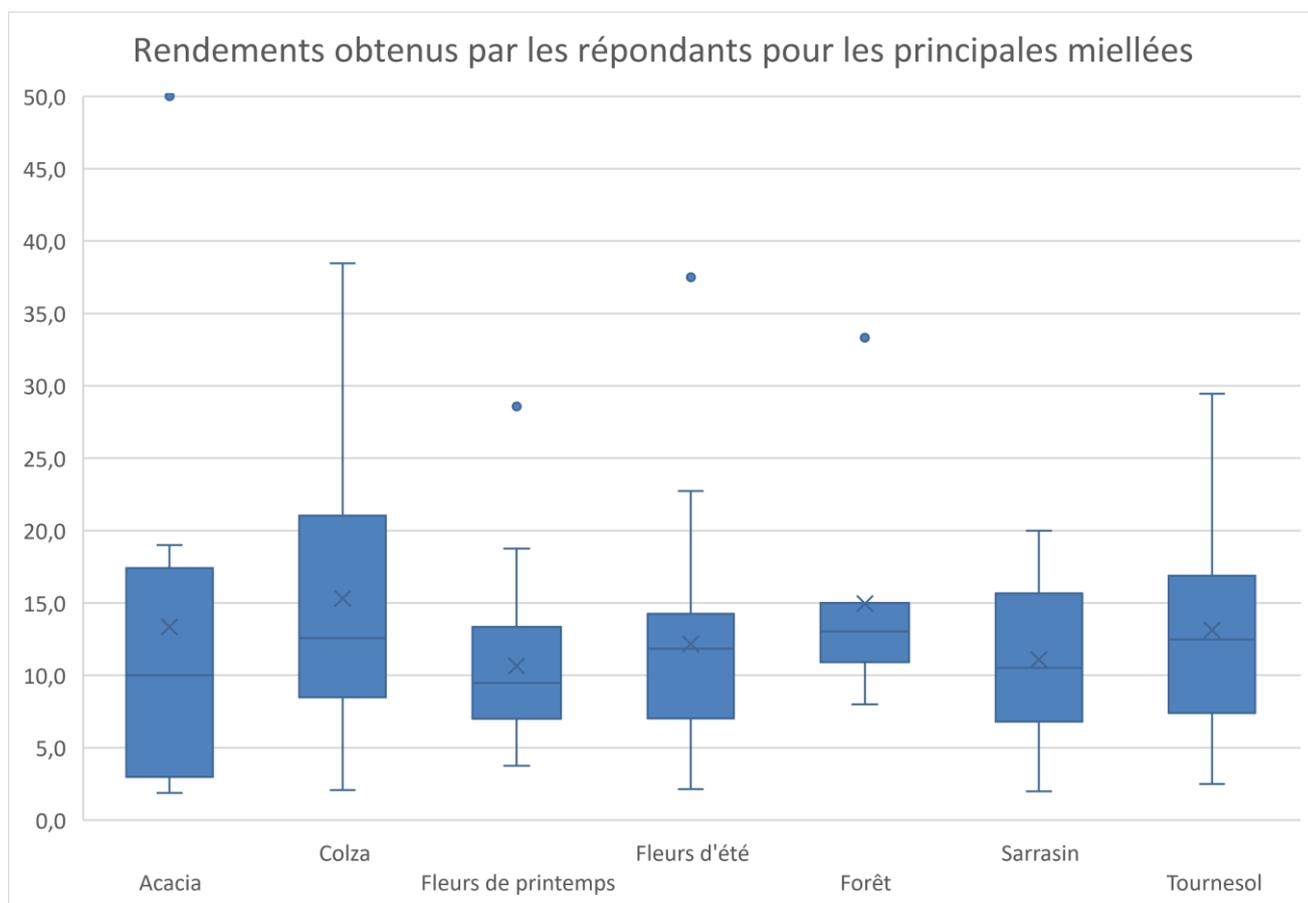
Détail des différentes miellées sollicitées par les répondants*

*Seuls les miels monofloraux dépassant les 1% de la production apparaissent sur le graphique ci-dessus et seuls les miellées pour lesquels un nombre suffisant de réponses était disponible font l'objet d'un calcul de rendement dans le tableau ci-dessus.

Une variabilité forte des rendements par miellée entre apiculteurs

L'examen des rendements obtenus pour chaque miellée par chacun des répondants permet d'observer une hétérogénéité forte pour plusieurs de ces miellées. C'est par exemple le cas pour la miellée de colza, où les rendements vont de 2,1 kilogrammes de miel produit par ruche à 38,5 kilos par ruche, ou encore pour la miellée de tournesol.

A l'inverse Les miellés de printemps et de forêt semble donner des rendements plus homogènes entre apiculteurs.

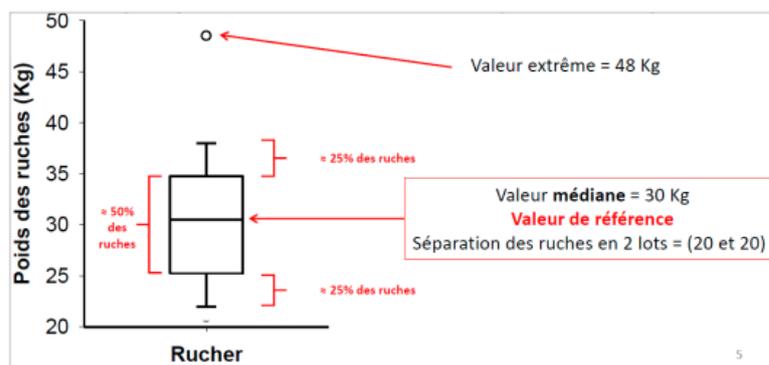


Comment lire un boxplot ?

La représentation sous forme de boxplot permet de bien visualiser la répartition des observations et d'identifier les valeurs extrêmes. Voici comment cette représentation se lit :

- Sur une représentation en boxplot la « boîte » contient 50% des réponses obtenues. 25% de seront sous la boîte et 25% au-dessus de la boîte.
- La barre située au milieu de la boîte représente la médiane des résultats obtenus. La moitié des répondants se situe au-dessus de la médiane et la moitié en dessous. La croix représente quant à elle la moyenne.
- Les « moustaches », c'est-à-dire les traits situés au-dessus et en dessous de la boîte, contiennent le reste des valeurs enregistrés, à l'exception des valeurs sortant de l'ordinaire, qui elles sont représentées sous forme de points isolés.

Un boxplot écrasé signifie que les valeurs sont assez semblable et un boxplot étendu signifie que les valeurs sont assez hétérogènes.



Exemple : poids des ruches d'un rucher (n=40 ruches).

4. Circuits de vente et diversification

Des circuits de vente variables, avec une prédominance de la vente en demi-gros

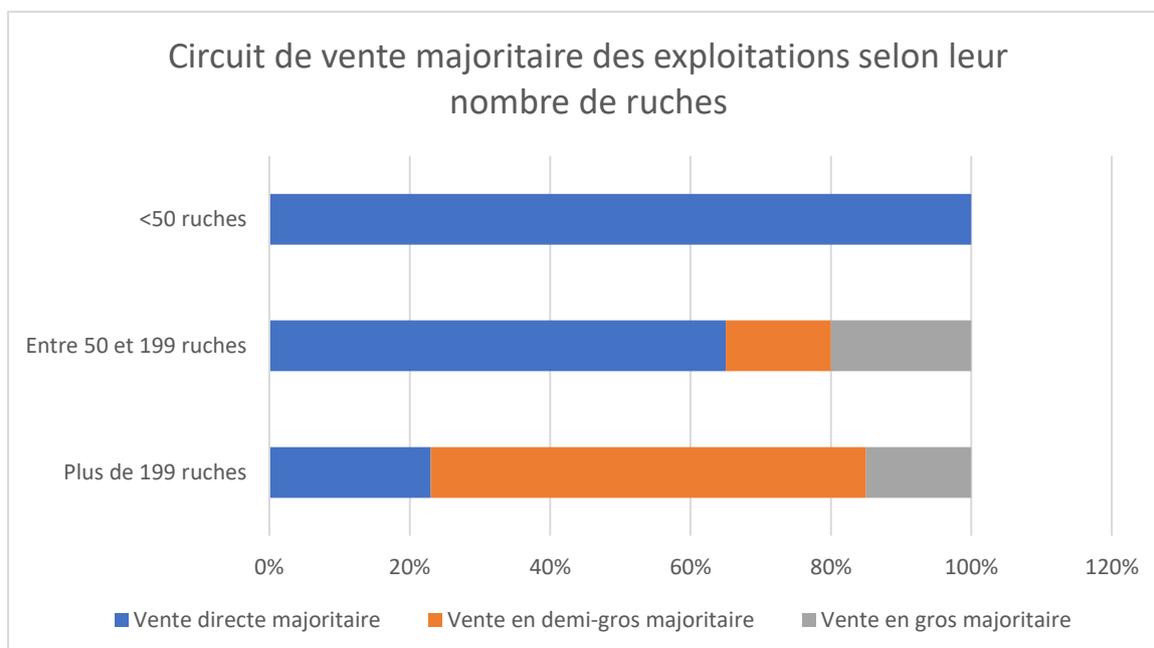
De façon assez logique le circuit préférentiel varie selon le nombre de ruches possédées par l'apiculteur :

- Les apiculteurs possédant moins de 50 ruches vendent quasi-intégralement leur production en vente directe*.
- Les apiculteurs possédant entre 50 et 199 ruches vendent aussi la grande majorité de leur production en vente directe. Cependant certains d'entre eux vendent une petite partie de leur production en demi-gros* en complément de leur activité de vente directe. Quelques choix de commercialisation plus originaux apparaissent aussi avec des apiculteurs qui font le choix de vendre majoritairement en demi-gros ou en gros* leur production.
- Enfin les apiculteurs possédant plus de 199 ruches ont des stratégies de commercialisation différentes selon les exploitations, même si **les deux tiers d'entre eux choisit de miser préférentiellement sur la vente en demi-gros**. A noter que 77% des apiculteurs ayant au moins 200 ruches utilisent au moins deux de ces circuits de vente différents et que 46% utilisent les trois.

*On appelle « vente directe » une vente effectuée directement entre le producteur et le consommateur final (conditionnement en pots ou en seaux).

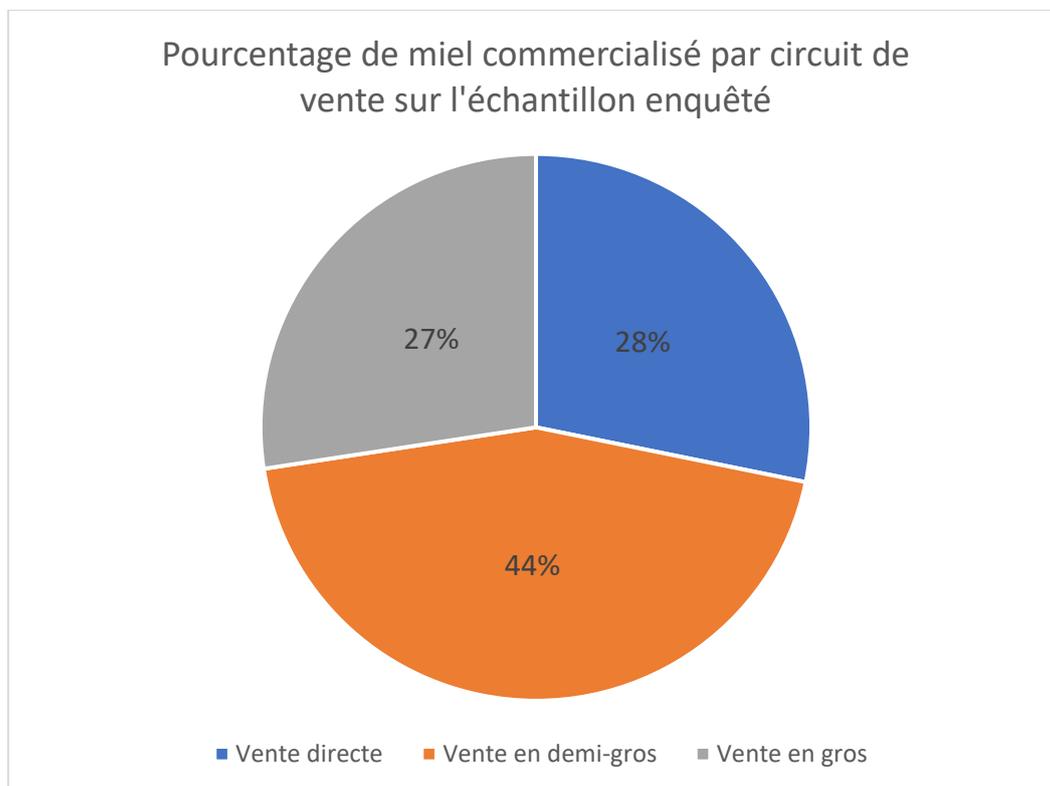
On appelle « vente en demi-gros » une vente effectuée entre le producteur et un revendeur avec conditionnement en pots ou en seaux.

On appelle « vente en gros » une vente effectuée entre le producteur et un revendeur avec conditionnement en futs ou en seaux. Lors de la vente en gros le revendeur s'occupant le plus souvent de la mise en pot.



Dans notre échantillon **près de la moitié du miel commercialisé (44%) l'est sous forme de vente en demi-gros**. La vente directe et la vente en gros représentent, de leur côté, d'écouler approximativement la même quantité de miel par chacun de ces deux circuits.

Entre 2022 et 2023 la proportion de miel mis en vente via le circuit de « vente en gros » a augmenté, faisant mathématiquement baissé les deux autres circuits de vente.



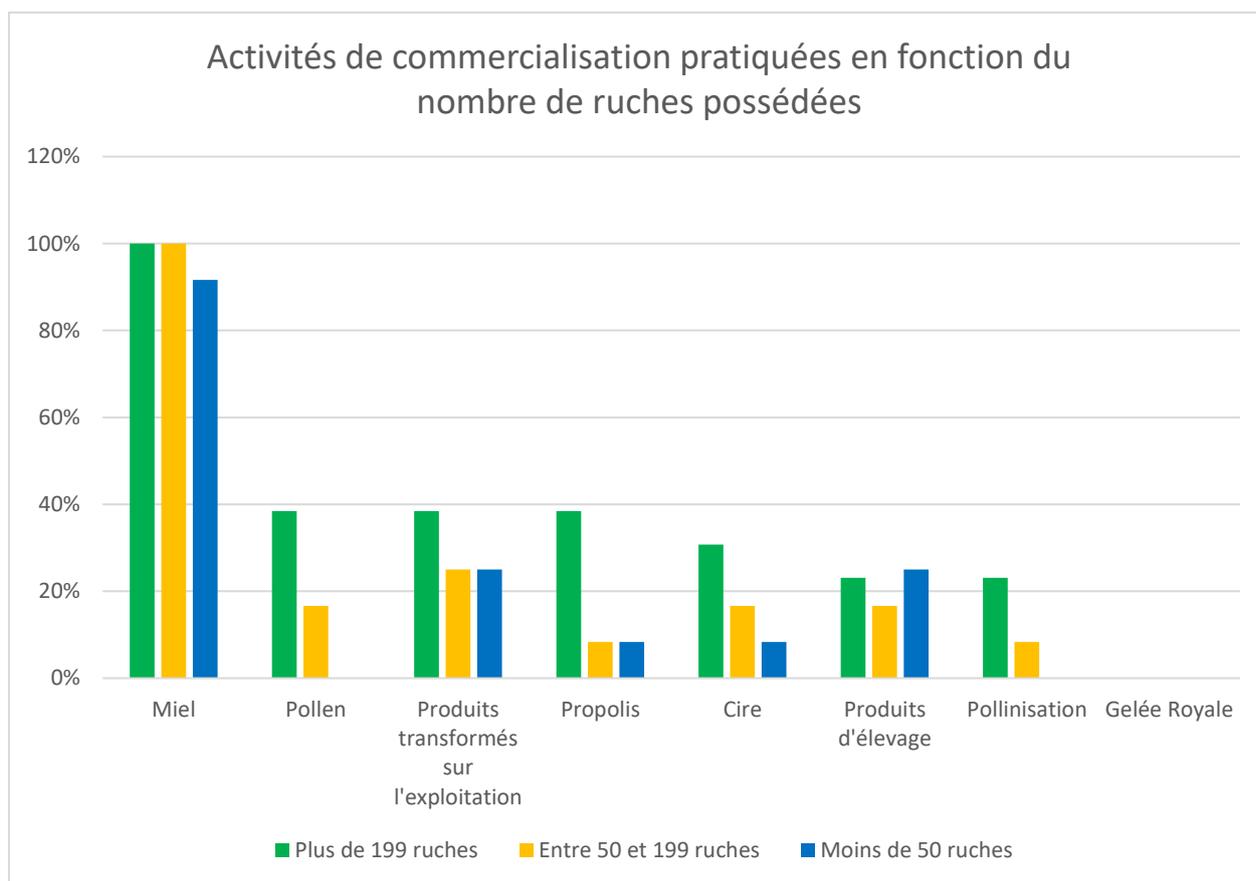
Aucun des répondants ne commercialise son miel sous un signe de qualité autre que Bio. Il n'y a donc pas de production en IGP, AOP ou encore disposant d'une marque départementale telle que « Produit en Anjou ».

Une diversification importante des produits vendus

Comme attendu l'immense majorité des exploitations enquêtées produit du miel. Cependant nombre d'entre elles ont une activité diversifiée. En effet parmi les répondants, 33% des apiculteurs ayant moins de 50 ruches, 50% des apiculteurs ayant entre 50 et 199 ruches et 85% des apiculteurs possédant plus 199 ruches pratiquent au moins une activité complémentaire à la production de miel : Production de propolis, de pollen, d'essaims, prestations de pollinisation, ...

Les activités complémentaires les plus sollicitées chez les apiculteurs ayant plus de 199 ruches sont la production de propolis, la production de pollen, la production de cire et la production de produits transformés (pain d'épice, nougat, ...) directement sur l'exploitation.

Les apiculteurs faisant la pollinisation (4 répondants) ont mis entre 30 et 100 colonies en prestation de pollinisation en 2023, pour une durée de 15 à 21 jours sur la culture concernée et pour un montant allant de 40 à 80€ par colonie.



5. Ressentis sur la saison 2023

Les répondants à l'enquête ont été invités à donner leur ressenti général sur la saison apicole. Bien que les retours soient hétérogènes une partie des répondants se dit satisfait de la production de miel de l'année. Le fait qu'il y ait eu régulièrement des pluies et l'absence d'événement climatique aussi extrême que la canicule de l'été 2022 sont mis en avant pour expliquer ce fait.

Une autre partie des répondants déplore une saison compliquée, avec des rendements, moyens, voir bas ou très bas. L'essaimage a été très important dans de nombreuses zones (de 30 à 50% des colonies), impactant fatalement les productions. Quelques épisodes climatiques ont pu influencer négativement les rendements : des apiculteurs signalent notamment un printemps pluvieux et froid et avec un fort vent d'est, d'autres signalent des coups de chaud en juin puis une baisse de production marquée une fois le 1^{er} juillet passé.

Du côté sanitaire quelques apiculteurs ont enregistré de fortes pertes hivernales de leurs colonies notamment dues à varroa . La pression en frelon est, en certain endroit ressenti de façon importante.

Enfin plusieurs apiculteurs soulignent des problèmes de commercialisation de leur miel.

Annexe : Méthodologie et caractéristiques des répondants

Méthodologie d'enquête

L'enquête a été menée via un questionnaire en ligne ouvert durant le mois de septembre 2023. L'analyse des réponses collectées permet d'obtenir des données de production rapportées à la ruche ou à l'exploitation apicole.

La quantité de miel à l'échelle de la Région a été estimée par ADA France, en utilisant la moyenne par ruche en production obtenue multipliée par le nombre de ruches mises en production en 2021 selon l'enquête FranceAgriMer et par un coefficient correcteur permettant de prendre en compte le taux de mise en production de l'année 2023 par rapport à celui de 2022.

Les résultats sont à prendre avec précaution, l'échantillon enquêté n'étant pas forcément totalement représentatif de l'ensemble de la filière apicole régionale. Le faible nombre de ruches représentées dans l'enquête en Sarthe et Mayenne est notamment un point à prendre en compte.

Une bonne représentativité des apiculteurs de plus de 50 ruches

37 apiculteurs ont répondu à l'enquête. Parmi ceux-ci 13 possèdent plus de 199 ruches, 12 possèdent entre 50 et 199 ruches et 12 possèdent moins de 50 ruches.

Les répondants possèdent à eux tous 6 683 ruches, soit 8% du cheptel ligérien.

Cet échantillon semble relativement **représentatif des apiculteurs possédant plus de 199 ruches** (13.7% de répondants à l'enquête sur le total d'apiculteurs de la région possédant ce nombre de ruches) et des apiculteurs possédant entre 50 et 199 ruches (9.4% de répondants à l'enquête). La représentativité des apiculteurs possédant moins de 50 ruches est cependant moindre (0,4% de répondants à l'enquête), invitant donc à prendre les résultats pour cette catégorie d'apiculteurs avec le recul nécessaire.

Des répondants situés en majorité en Loire-Atlantique, en Maine-et-Loire et en Vendée

Les répondants ont des sièges d'exploitation majoritairement situés en Loire-Atlantique, en Maine-et-Loire et en Vendée (30 répondants sur 37). Le faible taux de réponse et le faible nombre de ruches représentées dans la Mayenne et la Sarthe permet pas de déterminer de produire des références d'échelle départementale pour ces territoires.

Département	Nombre de répondants	Nombre de ruches des répondants
44 - Loire-Atlantique	11	2 006
49 - Maine-et-Loire	10	2 786
53 - Mayenne	4	336
72 - Sarthe	3	155
85 - Vendée	9	1 400
Total répondants	37	6 683

Répartition des sièges d'exploitation des répondants par départements

Enfin 32% des répondants indiquent conduire leurs ruches sous le cahier des charges de l'Agriculture Biologique (12 répondants, dont 7 ayant plus de 200 colonies), le reste des répondants étant en agriculture conventionnelle.